



**ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE PORNIC**  
**A.S.G.P.**  
**Avenue Scalby Newby**  
**44210 Pornic**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 26 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 26 septembre, à 17 heures 30, les membres de l'Association Sportive du Golf de Pornic se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au Club House, 44210 PORNIC, sur convocation du Comité Directeur faite par lettre simple, par voie d'affiche et par mail.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raphaël TRICOT, en sa qualité de Président de l'Association. Monsieur James RONDEAU est appelé pour remplir les fonctions de secrétaire. Monsieur Olivier PADIOLEAU et Monsieur Michel TAILPIED, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate, au vu de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que 168 membres sont présents ou représentés, soit plus du quart des membres électeurs de l'Association.

Il déclare en conséquence que le quorum est atteint, que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et qu'elle peut ainsi valablement délibérer.

Il met alors à disposition des membres de l'Assemblée les différents documents relatifs à cette dernière (dont l'avis de convocation, la feuille de présence ainsi que la liste des résolutions).

Il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président
- Bilan et compte rendu financier de la trésorière
- Election de quatre membres du comité à bulletin secret
- Bilan du Capitaine des Jeux
- Bilan de l'école de golf
- Fixation du montant de la cotisation 2021
- Vote des résolutions correspondantes
- Questions diverses

Le Président, après avoir rappelé que cette assemblée a lieu en septembre au lieu d'avril habituellement, en raison du confinement et des restrictions dues à la COVID 19, passe à l'examen de l'ordre du jour relatif aux questions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Après avoir présenté son rapport moral, le Président donne successivement la parole à la Trésorière, qui commente le bilan arrêté au 31/12/2019, ainsi que le Compte de Résultat de l'exercice 2019 et le budget prévisionnel pour l'exercice 2020, au Capitaine des Jeux qui présente le rapport sur les résultats des équipes et au responsable de l'école de golf.

Le Président déclare ensuite passer à l'examen du point de l'ordre du jour concernant les élections à faire au sein du Comité Directeur.

Sont sortants et ne se représentent pas: Monsieur Alain MARAIS (démission en cours de mandat), Monsieur James RONDEAU.

Est sortant et se représente : Monsieur Raphaël TRICOT

Se présentent : MADAME Isabelle SINOU, Monsieur Jacques LACHAUME et Monsieur Maxime GUERET

Conformément aux statuts, il a été décidé de procéder à une élection au scrutin secret.  
A l'issue du vote : 168 votants, 167 suffrages exprimés

Ont obtenu :

- Isabelle SINOU : 166
- Jacques LACHAUME : 165
- Maxime GUERET: 164
- Raphaël TRICOT : 149

Tous sont élus et déclarés membres du bureau de l'ASGP pour une durée de 3 ans.

Monsieur Le Président propose ensuite de procéder au vote des résolutions :

➤ **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports sur la situation morale et sportive de l'association, les approuve.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du comité sur la situation financière de l'Association, l'approuve ainsi que les opérations qui y sont visées.  
Elle approuve en conséquence les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils sont présentés et donne quitus aux membres du Comité pour tous les actes de leur gestion relatifs à cette période  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale constate l'existence au 31 décembre 2018 d'un excédent de 10.645,67€ et décide son report sur l'exercice suivant.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale ratifie le montant des cotisations annuelles pour 2021 :

Adultes : 50,00 €.

Jeunes adultes (-25 ans) : 30€

Moins de 18 ans : 8€

Gratuité pour les membres de l'école de golf

1<sup>ère</sup> adhésion à partir du 1<sup>er</sup> mai : 25€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à l'assistance pour les questions des membres de l'Association, Les réponses aux questions sont données par les membres présents de la direction de Blue Green, par M le Représentant du Maire de Pornic et par le bureau de l'A.S.G.P.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée par personne, le Président déclare la séance levée à 19h00.

Suite à cette Assemblée Générale, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Scrutateurs, le Président et le Secrétaire.

Olivier PADIOLEAU, Scrutateur

Raphaël TRICOT, Président

Michel TAILPIED, Scrutateur

James RONDEAU, Secrétaire

A l'issue de l'A.G., les membres du Comité de Direction se sont réunis aux fins d'élire le Bureau de l'Association : Président, Secrétaire et Trésorier, conformément à l'Article 10- 2 des statuts :

Sont élus : Président : Raphaël TRICOT

Secrétaire : Isabelle SINOUE

Trésorière : Chantal DELANNOY

Le Président  
Raphaël TRICOT

Le Secrétaire  
James RONDEAU

